

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-151-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

N° 151/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

Objet de la délibération :

Bibliothèque intercommunale d'Amancey : accueil d'un service civique via la Ligue de l'enseignement

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	4
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote

- Pour :	76
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s

Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremon Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilia à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.

Absent(e)s

Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La ligue de l'enseignement propose aux médiathèques du Doubs de s'associer autour du dispositif « En toutes Lettres » qui propose de développer des actions de lecture et d'écriture à travers l'engagement d'un jeune en service civique.

Concrètement, il s'agit pour des médiathèques d'accueillir un jeune en mission de service civique pour une durée de 8 mois (24 h/semaine).

Par ailleurs, tout au long de la durée de la mission, la Ligue de l'Enseignement accompagnera le jeune dans sa mission et lui proposera des temps de formation et de regroupement collectif pour l'aider à construire ses animations.

Dans le cadre de l'intermédiation, la Ligue de l'enseignement prend également en charge tout le suivi administratif et financier du contrat. Le coût pour une structure d'accueil est de 107,58€ par mois. La CCLL pourrait bénéficier d'une aide régionale qui couvre l'intégralité de cette somme.

Pour bénéficier de ce dispositif, la CCLL devra adhérer à la Ligue pour l'Enseignement (env. 90 €).

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- Accueillir un jeune en mission de service civique pour une durée de 8 mois (24 h/semaine),
- Solliciter une subvention auprès de la Région,
- Adhérer à la Ligue de l'enseignement,
- Signer tous documents rattachés à l'accueil d'un service civique.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GREMIER

Président

Communauté de Communes
Loup
7, rue Edouard Bastide
28200 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-151-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019